

**MAIRIE**  
**1 Place de l'Eglise**  
**25390 FOURNETS LUISANS**

**COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mercredi 16 décembre 2020**  
**Mercredi seize décembre deux mil dix vingt à 20 h 30**

**Date de convocation : 11 décembre 2020**

**Date d'affichage : 21 décembre 2020**

**Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Thierry COURTOIS, Maire.**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Présents : MMES Christine MYOTTE-DUQUET, Elise BIBET, Brigitte BOLE, Pauline DAUDEY, Pascale HAWRYLISZYN, Sylvie QUERRY, Marie-Josèphe VERMOT, MM. Paul ROGNON, Christophe GUINARD, François CUENOT, Johny JAMEAUX, Rudy LEGRAND, Florian MILLESSE, Frédéric MUSY.**

**Absents excusés : -**

**Absents non excusés : -**

**Secrétaire de séance : Mme Pascale HAWRYLISZYN**

*Le compte-rendu du mois précédent, lu par M. Christophe GUINARD, est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES (CCPHD)**

- Compte-rendu de la dernière réunion de bureau. Les points principaux ont été abordés :
  - o Nombre de dossiers d'urbanisme déposés sur le territoire de la communauté de communes en forte augmentation cette année ;
  - o Discussion sur l'aménagement de la déchetterie de Valdahon ;
  - o Etude sur la pollution ;
  - o Aménagement du site de Consolation.

**SYNDICAT DE L'EAU**

- La délivrance du permis d'aménager du futur lotissement « les Prises 4 » est actuellement en attente à cause d'une capacité insuffisante du réseau d'eau. Une réunion syndicale se tiendra le 21 décembre pour signer un accord de principe d'interconnexion avec le Syndicat de la Haute Loue. Ceci pourra permettre de débloquer le dossier.
- Il a été constaté que la citerne de réserve incendie située à La Racine fuit. Il faut l'alimenter avec 60 m3 d'eau ; des travaux d'étanchéité seront à prévoir.

## **FINANCES COMMUNALES**

- Une formation en classe virtuelle organisée par l'association des maires du Doubs a eu lieu le 9 décembre dernier, sur le sujet « initiation aux principes budgétaires ». La suite de cette formation (« perfectionnement ») aura lieu le 22 janvier, toujours de façon dématérialisée. La commission « finances communales » y participera.
- Révision des tarifs année 2021 (inchangés par rapport à 2020) :
  - o Prix du terrain à bâtir loti (le m<sup>2</sup>) : 62.50 € HT soit 75.00 € TTC
  - o Prix du terrain non bâti (le m<sup>2</sup>) : 27.13 € HT soit 32.50 € TTC + frais de réseau à la charge du demandeur
  - o Prix du terrain d'aisance (le m<sup>2</sup>) :
    - En zone U : 62.50 € HT soit 75.00 € TTC
    - Hors Zone U : 11.00 €
  - o Prix du terrain industriel : 11.00 €/m<sup>2</sup> + frais réseau à la charge du demandeur
  - o Location terrain clos du Luisans : 37.54 € (application de l'indice de fermage de la Préfecture)
  - o Location terrain clos des Fournets : 32.59 € (application de l'indice de fermage de la Préfecture)
  - o Eau livrée : facturée directement au demandeur par Gaz et Eaux / Transport à la charge de la commune
  - o Location de la salle des fêtes :

1 soirée ou 1 dimanche	180 €
1 Week-end	250 €
1 Apéritif ou collation	120 €
	Gratuit pour collation enterrement habitants de la commune – 50 € collation enterrement personnes non-domiciliées sur la commune

## **BOIS ET FORETS**

- L'état d'assiette 2021 sera à revoir avec M. GENESTIER, garde-forestier, courant janvier. La délibération pourra alors être prise en conseil municipal.
- Une crise des scolytes entraîne actuellement une forte mortalité des peuplements d'épicéas dans les forêts de Bourgogne-Franche-Comté. La mise en œuvre d'un dispositif d'aide s'inscrit dans une démarche de regroupement de l'offre des bois à commercialiser pour une meilleure efficacité sanitaire et économique. Pour les forêts des collectivités relevant du régime forestier, les missions de regroupement de l'offre ont été confiées par l'Etat à l'ONF, structure porteuse transparente. Ainsi, la préparation, le dépôt et le suivi du dossier de demande d'aide s'inscrivent dans le prolongement du mandat légal de gestion et de commercialisation de l'ONF. Les charges de mise en œuvre seront supportées par l'ONF sans surcout supplémentaire pour les collectivités propriétaires. Cela répondra aux exigences de l'Etat et permettra à un maximum de collectivités de bénéficier du dispositif.  
La constitution du dossier administratif de demande d'aide et la mise en œuvre opérationnelle du dispositif nécessitent que chaque collectivité propriétaire :

1. Signe une convention de partenariat « Mandat de gestion et de paiement » avec l'ONF ;
2. Signe le formulaire de demande d'aides ;
3. Produise une attestation sur l'honneur faisant état des aides précédemment perçues relevant du régime des « minimis » ;
4. Valide la fiche d'analyse prévisionnelle de l'opération.

Afin de bénéficier d'une aide pour l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés, le maire demande au Conseil municipal de l'autoriser pour la durée de son mandat, à signer l'ensemble des documents présentés par l'ONF.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- donne délégation au Maire pour déposer une demande d'aide pour l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés auprès de l'ONF ;
  - l'autorise à signer tout document afférent.
- Suite à un courrier du Service Territorial d'Aménagement indiquant la présence d'arbres dangereux en bordure de la Route Départementale n°311, l'ONF a été prévenu et doit intervenir pour abattage.

### **BATIMENTS COMMUNAUX**

- Suite à un acte de vandalisme, la porte située entre le préau et le local périscolaire a été endommagée. L'entreprise GGM (Loray) a établi un devis pour cette réparation + divers travaux de remise en état de cette porte initialement abîmée, d'un montant de 3 758.36 €TTC ; un devis supplémentaire pour des travaux de réparation dans les locaux du périscolaire a également été présenté par la même entreprise pour un montant de 1 656.48 € TTC. Le conseil municipal valide ces deux devis à l'unanimité.
- Compte tenu de problèmes récurrents de canalisations bouchées à l'ancienne cure du Luisans, il est décidé d'acquérir pour la commune un déboucheur spirale pour la somme de 268.88 €TTC.

### **URBANISME / ENVIRONNEMENT**

- Lotissement « les Prises 3 » : 4 parcelles sur 6 ont été vendues en 2020. Les 2 autres ventes se réaliseront en 2021.
- Etude de différents dossiers d'urbanisme :
  - Modificatif P.C. BETTINELLI Ludovic et Amandine au lotissement « les Prises 3 » lot n°5 pour un mur de soutènement ;
  - P.C. BLETRIX Théo et TAILLARD Sabrina pour une maison d'habitation au lotissement « les Prises 3 » lot n°3.
- Premières réflexions sur l'aménagement d'une aire de jeux aux Fournets à proximité de l'école : les conseillers municipaux font du repérage sur d'autres communes équipées, des devis seront demandés afin de pouvoir établir les dossiers de demande de subvention rapidement.
- Une rencontre aura lieu le lundi 21 décembre sur le site de l'entreprise RHD (projet dans le cadre du PLU intercommunal).

- Une réunion a lieu le 18 décembre à la salle des fêtes avec le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit pour l'installation de la fibre sur la commune. Les travaux sont prévus en 2021 pour une mise en service en 2022.

### **ACTION SOCIALE ET CULTURELLE**

- Organisation de la distribution des colis de fin d'année par les conseillers municipaux.

### **ENFANCE / ECOLE**

- Une réunion est programmée le mercredi 20 janvier à 18h30 avec Familles Rurales (Mme la Présidente et Mme la Directrice) afin de faire le point sur l'organisation de la structure avec la commune.

### **COMMUNICATION**

- Les bulletins municipaux seront distribués par les conseillers municipaux dans chaque boîte aux lettres avec le bulletin d'information de la communauté de communes ainsi que le calendrier de collecte des poubelles de tri et poubelles ménagères 2021.

### **DIVERS**

- Remerciements de Jean-Michel et Aurore PETIT suite à leur mariage.
- Les congés des employés municipaux sont les suivants :
  - o Employé communal : du 21/12 au 2/01 inclus (sauf déneigement)
  - o Secrétariat de mairie : du 24/12 au 6/01 inclus.

Vu, le Maire,  
Thierry COURTOIS

